

HOMMAGE A THIERRY LEVY

30 janvier 2018.

Discours de Me Basile Ader, Vice-bâtonnier du Barreau de Paris.

Le premier jour où je l'ai entendu, c'était en 1987 devant la Cour d'assises de Paris, il était sur les bancs de la défense, aux côtés de Jean-Louis Pelletier et Henri Leclerc.

Il plaidait pour Béty Sébaoun une affaire d'assassinat. Cette maquilleuse du show business de Sheila et d'autres, à qui Bernard Lavilliers avait dédié une chanson.

Cela a été une révélation.

J'étais élève-avocat – Je découvrais le palais. Et, c'est sans doute le fait de mon imaginaire, j'ai vu là les grands ténors de la révolution.

J'avais l'impression de voir, à la barre, les réincarnations de Danton, Mirabeau et Saint-Just.

Il était Saint-Just, sec, le mot juste, économe de ses mouvements, un acète, la voix bien placée qui plongeait dans les graves, une rigueur dans le choix des arguments, les phrases courtes et cinglantes.

Cette façon qu'il avait de s'exprimer, je l'ai retrouvée chez certains de ses collaborateurs qui l'imitaient, par ce mimétisme inévitable de celui qui, inconsciemment, veut ressembler à son patron.

Ainsi le premier secrétaire de ma promotion, Arnaud Montebourg, qui avait appris son métier à ses côtés, avait, lorsqu'il était encore avocat, ce même débit haché, et des inflexions de voix comparable.

Les trente années qui ont suivi, je l'ai croisé souvent, parfois comme contradicteur, le plus souvent du même côté de la barre, notamment lorsque nous plaillions des affaires à la 17^{ème} pour y défendre la liberté d'expression.

Je le retrouvais aussi devant la 3^{ème} chambre du tribunal dans des affaires de droits d'auteur.

Il n'y était pas seulement brillant, mais surtout technique. C'était un très bon juriste.

Mais c'est à cette barre de la Grande salle de la Cour d'assises, qu'il a marqué à jamais les esprits.

A cette barre où, alors secrétaire de la conférence, il fut désigné pour défendre Claude Buffet, dont le procès se tint en novembre 1972. Il avait alors 27 ans.

Vous connaissez le privilège des secrétaires de la conférence, qui sont commis d'office dans les affaires criminelles à Paris. Pour peu qu'ils aient de la chance, ils peuvent être projetés, du jour au lendemain, en haut de l'affiche pour défendre le principal accusé d'une affaire médiatique.

Souvent les secrétaires ainsi projetés sous les lumières, redescendent aussitôt de l'affiche

Lui ne l'a plus quittée.

La défense de Claude Buffet, aux côtés de Robert Badinter qui plaidait, lui, pour Bontems, a marqué sa vie d'avocat.

Il l'avait accompagné jusqu'à la guillotine un petit matin blême dans une courette de la prison de la santé.

Il a décrit la porte qui ouvre les couloirs de la mort, la cour pavée, le lierre au mur, le dernier verre de cognac et la dernière cigarette.

Je retiens de son récit cette phrase : « *seuls les suppliciés avaient le visage d'êtres humains. Nous autres, avions tous des gueules d'assassins* ».

Et lorsque le 10 mai 1981, le front de François Mitterrand apparaît sur les écrans de télévision, Thierry Levy, qui sait alors que l'abolition de la peine de mort annoncée est proche, écrit (aussi dans « L'animal judiciaire ») : « *c'était la fin d'une excroissance monstrueuse de la puissance politique, j'ai eu un cri de joie* ».

Ce premier combat pour l'abolition fut donc gagné.

Il en aura un autre qui lui ressemble à certains égards : la prison.

Je le cite encore :

« *La prison est une peine qui n'est pas comprise par ceux qui la subissent, qui ne peut pas l'être. C'est une injustice qui s'ajoute aux injustices déjà accumulées lors de vies qui sont, dès l'origine, en difficulté* ».

Je me souviens de lui défendant, sur un plateau de télévision, la libération de Patrick Henry qui était alors un des plus vieux condamné de France.

Il était courageux. Il ne reniait jamais ses principes, ne cédant à aucune facilité, ni à aucune intimidation.

A certains, il a pu apparaître hautain, voire méprisant. C'était sans doute plus l'expression de la rigueur, de la certitude de celui qui a raison.

Jaloux de son indépendance, comme de sa force oratoire, il ne faisait aucune concession aux faux-semblants, ni à la « bienpensance ».

Il n'en était pas pour autant moins confraternel, ni irrespectueux de nos règles.

C'était toujours intéressant de le voir à la télévision, car on savait qu'il ne céderait à aucun compromis et que, pour peu que le sujet soit tabou, il y avait toutes les chances qu'il soit, comme il l'était à la barre, « tenace », « irréductible », « furieux », comme l'a écrit à son sujet Pascale Robert-Diard.

Il était le seul à prendre la défense des condamnés aux longues peines, des pédophiles, le seul à oser une voix discordante s'agissant des victimes de viols.

Il savait qu'il serait seul à soutenir ses positions, mais il ne craignait pas l'hostilité. Au contraire, elle semblait nourrir sa radicalité et son intransigeance.

C'est d'ailleurs assez émouvant de le revoir sur YouTube, -les extraits d'émissions y sont toujours disponibles- les mâchoires acérées, ne pas craindre, sous la réprobation ostensible des autres invités, oser faire entendre une autre voix.

Dans un entretien qu'il a donné, dans les derniers temps, à Frédéric TADDEI, il confia qu'il était venu à la profession par nécessité, que s'il avait pu être rentier, il aurait passé sa vie à lire, écrire, et, aimer, mais que devant gagner sa vie, il renonça à être philosophe et choisit d'être avocat, cela lui paraissait –je le cite- « *un bon observatoire des contradictions de la société* ».

A la réflexion, c'est une chance que Thierry LEVY ait eu à gagner sa vie.

Il a incarné la défense comme peu d'autres avocats l'ont fait ces quarante dernières années.

La journaliste Pascale Robert Diard, encore elle, qui le connaissait bien, écrit de lui, quelques jours après son décès dans un bel article du MONDE intitulé « *Thierry Levy l'inaliénable* » qu'il est sans doute « *celui qui a le plus pensé le métier de défendre* ».

L'ordre des Avocats, par ma voix, se réjouit, de l'hommage qui lui est rendu ce soir

C'était un « grand avocat », ceux qui font la fierté et la renommée de notre barreau.

Ils ne sont plus très nombreux aujourd'hui.

Henri Leclerc, le jour de ses obsèques, m'a confié, « *je me sens de plus en plus seul aujourd'hui* ».

Mon cher Henri qui a si souvent fait équipe avec Thierry Levy, notamment pour la défense de Knobelspiess.

C'est vrai, vous étiez les meilleurs !

Que cela soit redit ce soir.

Basile ADER
Vice-Bâtonnier Ordre des avocats Paris